

**MAIRIE DE SAINT-GERVAIS LES BAINS**

Département de la Haute-Savoie

Arrondissement de Bonneville

Canton du Mont Blanc

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 FEVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six le onze février à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune régulièrement convoqué le cinq février s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc PEILLEX, Maire.

En début de séance, en hommage à Madame Marie-Christine DAYVE, Monsieur le Maire fait respecter une minute de silence.

Etaient présents :

Messieurs Jean-Marc PEILLEX, Bernard SEJALON, Madame Nadine CHAMBEL, Monsieur Michel STROPIANO, Madame Monique RACT, Monsieur Patrice BIBIER-COCATRIX, Madame Véronique CLEVY, Monsieur Gabriel GRANDJACQUES, Madame Corinne GROSSET-BOURBANGE, Messieurs Alain DELACHAT, Lionel CANON, Mesdames Déborah TARABUSO, Lynda VANDELANOITTE, Amandine ROSSET, Claudette ABBE-DAVOINE, Messieurs Julien AUFORT, Daniel DENERI, Mesdames Sandrine FOURNIER, Valérie ROBIN, Monsieur Philippe APPLAGNAT-TARTET.

Etaient absents et avaient donné pouvoir :

Mme Corinne LECORCHEY-DECARROZ à M. Julien AUFORT

Mr Clément BERRUUX à M. Bernard SEJALON

Mme Stacy LOPEZ à Mme Nadine CHAMBEL

Mr Julien LEBEY à Mme Amandine ROSSET

Mr Rémi BOUTROIS à M. Lionel CANON

Mr Bruno VICTOR-EUGENE à Mme Claudette ABBE-DAVOINE

Mr Pierre BOZZOLO à Mr Jean-Marc PEILLEX

Le procès-verbal du conseil municipal du 10 décembre 2025 est soumis à approbation. Aucune observation n'étant formulée, il est arrêté à l'UNANIMITE.

Etait absente et excusée : Madame Aurélie BIBOLLET (arrivée à 20h42, délibération n°035).

Etait absent : Monsieur Cyrille du PELOUX de SAINT-ROMAIN

Il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales. Ce vote a lieu à bulletins secrets conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales et à la délibération n°2020/068 du 24 mai 2020. Monsieur Bernard SEJALON est candidat. Il est élu à l'UNANIMITE.

n°2026/002**COORDINATION GENERALE - DIRECTION GENERALE DES SERVICES - FINANCES**

Objet : CONVENTION DE FINANCEMENT POUR LES ACTIONS DE PERFORMANCE ENERGETIQUE DES BATIMENTS PUBLICS – PROGRAMME ACTEE + FONDS CHENE 5 – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Nombre de membres
Afférents au Conseil Municipal : 29
En exercice : 29
Quorum : 15
Présents : 20
Pouvoirs : 7
Votants : 27

Délibération télétransmise le : 13 février 2026

Mise en ligne du 16 février au 16 avril 2026

Délibération exécutoire le : 16 février 2026

HÔTEL DE VILLE - 50 AVENUE DU MONT D'ARBOIS - 74170 SAINT-GERVAIS LES BAINS - FRANCE

T+33(0)4 50 47 75 66 - F+33(0)4 50 47 75 73 - www.saintgervais.com - mairie@saintgervais.com

Bureau d'Etat Civil du Fayet - 49 rue de la Poste - T+33 (0)4 50 78 27 69 - F+33 (0)4 50 47 51 64

Bureau d'Etat Civil de Saint-Nicolas - T+33 (0)4 50 93 20 63 - F+33 (0)4 50 93 24 33

CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GERVAIS LES BAINS DU 11 FEVRIER 2026**N°2026/002***Coordination Générale – Direction Générale des Services - Finances***CONVENTION DE FINANCEMENT POUR LES ACTIONS DE PERFORMANCE ENERGETIQUE DES
BATIMENTS PUBLICS - PROGRAMME ACTEE + FONDS CHÊNE 5
APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE****Rapporteur** : Monsieur le Maire

Le programme ACTEE est porté par la FNCCR (Fédération nationale des collectivités concédantes et régies). Il vise à développer les projets d'efficacité énergétique pour les bâtiments publics.

Depuis 2020, la CCPMB et les communes du territoire ont bénéficié de près de 1 64 600 € d'aides pour le programme ACTEE 1 et 735 760 € d'aides pour le programme ACTEE 2.

En 2025, la CCPMB a à nouveau candidaté au programme (ACTEE+ Fonds Chêne 5) avec 3 communes du territoire. Cette candidature a été montée en groupement à l'échelle de la Haute-Savoie avec pour pilote le SYANE.

Détail des projets retenus et des financements :

	Description	Bâtiment	Montant de l'opération	Aide attribuée
Lot 1 Ressources Humaines	Économe de flux (CCPMB)	NC	73 600 €	29 440 €
Lot 4 Maitrise d'œuvre	Maitrise d'Œuvre	Ecole du Gollet (Saint-Gervais)	20 000 €	5 000 €
Lot 5 AMO	Programmation	Ancienne Tour Carrée (Domancy)	25 000 €	16 250 €
Lot 5 AMO	Appui à la mise en place d'un Contrat de Performance énergétique	Parc de bâtiments (Megève)	38 870 €	19 435 €
Total			157 470€	70 125€

A la suite de plusieurs appels de fonds réalisés par la CCPMB et le groupement piloté par le SYANE, la subvention du programme ACTEE sera versée à la CCPMB. Il est nécessaire d'avoir une convention de financement pour cadrer les versements aux communes concernées.

Le projet de convention de financement pour les actions de performance énergétique des bâtiments publics – programme ACTEE+ Fond Chêne 5 est disponible dans un document annexé aux délibérations lors de l'envoi dématérialisé et disponible auprès des services.

Vu les dispositions des articles L5111-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi du 18 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

4 BS

Vu l'arrêté du 10 mars 2019 portant validation du programme ACTEE, et l'arrêté du 4 mai 2020 portant création et reconduction de programmes dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie
Vu le décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire,
Vu les dispositions de l'article L229-26 du Code de l'Environnement,
Vu la convention de mise en œuvre du Programme ACTEE + PRO-INNO-66 conclue entre l'Etat, l'ADEME, la FNCCR, la SASU FNCCR, l'AMF et les co-financeurs du Programme,
Vu les conventions de partenariat dans le cadre du programme CEE ACTEE+ conclue avec la FNCCR et le SYANE,

ENTENDU l'exposé,

Il est proposé au Conseil municipal :

- **D'APPROUVER** la convention de financement pour les actions de performance énergétique des bâtiments publics – programme ACTEE+ Fond Chêne 5.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention de financement pour les actions de performance énergétique des bâtiments publics – programme ACTEE+ Fond Chêne 5.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant, et plus généralement à faire le nécessaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant la juridiction compétente dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Le Conseil Municipal, le Maire entendu, et après en avoir délibéré, adopte cette proposition à l'UNANIMITE.

Fait et délibéré les jour, mois, et an ci-dessus,
Suivent les signatures,
Pour extrait certifié conforme,



Le secrétaire de séance
Adjoint au Maire,

Bernard SEJALON



Le Maire,

Jean-Marc PEILLEX